



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Boisement de prairies sur les communes de Champsecret et Dompierre (61), sur une surface totale de 15,79 ha

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

FRELON

Prénom(s)

XAVIER

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.c) Premier boisement d'une superficie de plus de 0,5 ha	Premier boisement d'un superficie totale de 15,79 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Un agriculteur souhaite boiser ses parcelles sur les communes de Champsecret et Dompierre (61). Après concertation, le Conseil Départemental de l'Orne prend en charge les boisements et les dossiers d'autorisation pour les valoriser en compensation. Ce premier boisement concerne 7 parcelles (ZH032 / ZL036 / ZL037 / ZL054 / ZL095 / ZL097 et ZP076) représentant une surface totale de 15,79 ha. Actuellement en prairies naturelles, le projet vise à planter des feuillus à dominante frênes, aulnes et bouleaux en milieu humide et chênes pédonculés, chêne sessile, charmes, hêtres, érables champêtre, merisiers, bouleaux en milieux non humide. Il sera essayé le chêne pubescent et le chêne sessile comme essences adaptées au changement climatique et des essences locales indigènes. Le boisement de la parcelle ZL076 en bordure directe avec le massif des Andaines sera de nature à renforcer le rôle du massif et d'étoffer la trame verte du territoire. La parcelle ZH032 fait l'objet de la présence d'un habitat Natura 2000 "Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles". Cette zone sera écartée de tout aménagement de boisement par le projet, avec, une zone de dégagement non boisée (30 m de part et d'autre du cours d'eau). Aucun boisement n'aura lieu dans la trame bleue.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du projet relie deux objectifs convergents entre un propriétaire privé et le Conseil Départemental 61. Pour le premier, l'objectif est de fixer du carbone et d'améliorer le rôle des forêts dans la régulation du changement climatique par le biais de l'amélioration des fonctionnalités des zones humides et la plantation de boisements adaptés. Pour le second, l'objectif est de participer à la création de sites naturels de compensations de type boisements et zone humides pour les projets du CD61. Le projet renforcera la trame verte existante et n'impactera pas la trame bleue car aucun boisement ne sera fait au sein des prairies naturelles humides. Le projet considère que ces milieux sont en forte régression et sensible à la fragmentation au regard du SRCE. Ainsi, les fonctionnalités des prairies humides seront conservées, notamment sur les parcelles ZH032 et ZL097 où la zone humide aura toujours son rôle de zone tampon avec le cours d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Tout d'abord, des travaux préparatoires du sol seront effectués, correspondant à un sous-solage par ligne courbe (ce sera la seule intervention mécanique du projet) afin de favoriser la pénétration du système racinaire et limiter la concurrence des poacées (entre juillet et octobre).

Les plants seront livrés avec un conditionnement qui permet de conserver les arbres plusieurs jours. Si la plantation se voit être décalée de plusieurs semaines en raison de différents facteurs, les plants devront être mis en jauge, idéalement avec du sable.

La plantation sera effectuée à la main. Lors de celle-ci (entre novembre et février, hors période de gel), il est indispensable d'être suffisamment équipé, nombreux et organisé. Il sera important de réaliser une plantation non symétrique, imitant un principe aléatoire, afin d'avoir un côté hétérogène et plus naturel. Cela permettra également de laisser des zones plus ensoleillées et favorisera le développement d'un sous-bois et réduira la compétition entre les plants. Ces derniers devront être espacés pour une densité suffisante.

Le plant devra être bien installé (en profondeur) pour éviter le dessèchement des racines et permettre ensuite une bonne reprise (meilleure alimentation en eau). Il sera également plus stable face aux vents.

Un paillage naturel sera mis en place au pied des plants et l'utilisation de bâche plastiques sera proscrite. Chaque plant dépéri sera remplacé pendant les 3 premières années.

Au regard de la faune locale présente, les plants devront être protégés individuellement par des marbres de fers anti-gibier (plus résistant aux cervidés) et du répulsif. Ces protections seront par la suite retirées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un entretien régulier sera effectué à la hauteur d'une fois par an pendant 4 à 5 ans pour limiter la concurrence des poacées.

Un broyage de l'herbe entre les rangs et autour de chaque plant pourra être réalisé.

Ensuite, les boisements créés ainsi que les haies existantes seront laissés en libre évolution afin de favoriser l'apparition d'arbres à cavités et de bois morts (souches, troncs au sol, rémanents de coupe...) propices au développement de nombreuses espèces (faune, flore et fonge). Les seules interventions par l'Homme seront en cas de risque de chute d'un arbre sur un chemin ou une route. L'arbre abattu sera laissé au sol pour les espèces saproxyliques.

Les cycles longs de production de ces espaces boisés favoriseront le développement de la faune et la flore locale, au contraire des espaces agricoles perturbés annuellement par le bétail, l'introduction de produits phytosanitaires, le passage d'engins...

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Évaluation des incidences Natura 2000 : Parcelles ZH032 et ZL097 identifiées dans la ZSC "Bassin de l'Andette"
- Présence d'un habitat Natura 2000 "Formations herbues naturelles ou semi-naturelles"
- Habitat évité par le projet de boisement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire	16,98 ha
Surface boisée	15,76 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champsecret dont la dernière procédure a été approuvée le 01/03/2011. Les parcelles sont classées en zones naturelles 'N' ou agricoles 'A'.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quatre parcelles sont concernées, il s'agit des parcelles ZH032, ZL036, ZL095, ZL097 : - ZNIEFF de Type II 'Haut Bassin de la Varenne" (250010775)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Régional Normandie-Maine (PNR NM)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard des prédispositions de zones humides cartographiées par la DREAL Normandie, une campagne d'investigation de terrain faune-flore-zones humides a été réalisé le 14 mars 2023 par le bureau d'étude ExEco Environnement. CF Annexe Volontaire
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapproché le plus proche se situe à environ 4,5 km au nord-ouest du projet. Il s'agit d'un captage au fil d'eau (eau superficielle) utilisé pour l'adduction collective publique, localisé sur la commune de Saint-Bomer-les-Forges et nommé Moulin d'Auvilliers.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur nord ouest du projet (parcelle ZL032 et ZL097) se situe dans un site : - Bassin de l'Andainette (FR2500119) - Directive Habitats
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Atteinte à une prairie et aux espèces floristiques et faunistiques associées à ces types d'habitats mais création d'un milieu propice à une diversité plus intéressante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'incidence sur un habitat naturel d'intérêt européen ou d'habitat ou d'espèce d'intérêt européenne. Le seul habitat Natura 2000 présent sera évité. Le projet ne remet pas en cause les fonctionnalités du réseau Natura 2000 local ni ne porte atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il ne présente aucune incidence directe, indirecte, permanente ou temporaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage de prairies à des boisements mais conservation du caractère agricole (sylviculture) du territoire. Aucune artificialisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage de prairies à des boisements mais conservation du caractère agricole (sylviculture) du territoire. Aucune artificialisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les parcelles proposées pour ce boisement se situent en bordures directes du massif des Andaines, en consolidation d'un projet de premier boisement précédemment déposé (Dossier n°2023-004761, décision le 14 février 2023, non soumission à évaluation environnementale) et des parcelles associées (ZP041, ZP125, ZP128 et ZT170).

Elles permettent de créer une véritable mosaïque haie/patch de bois (en pas japonais) à large échelle servant d'espaces relais ou de refuge pour les espèces, en dehors des grands massifs forestiers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Conservation du caractère humide et amélioration des fonctionnalités humides pour les parcelles
Aucun effet négatif notable n'est à mettre en évidence tant sur l'environnement proche que lointain ainsi que sur le site NATURA 2000 et sur ses habitats qui le définissent.
Les travaux respecteront les périodes de reproduction et/ou de nidification. Aucun travaux nocturnes pour éviter les pollutions lumineuses.
Le boisement sera réalisé de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement (des ballots de pailles pourront être installés le temps des travaux dans le cours d'eau, en bas des parcelles ZH032 et ZL097 afin de capter les MES) in situ et ex situ.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La parcelle ZH032, les saulaies et une grande partie des zones humides (de part et d'autre du ruisseau) resteront à l'identique.
Les cortèges doivent être plantés en mélange pour limiter les effets des maladies connues sur les essences d'arbres proposées à planter (phytophthora pour l'aulne, chararose pour le frêne...)
Il sera important de réaliser une plantation aléatoire et non en rang, afin d'apporter un côté hétérogène et plus naturel. Cela permettra également de laisser des zones plus ensoleillées et favorisera le développement d'un sous-bois ainsi que de réduire la compétition entre les plants.
Les boisements créés ainsi que les haies existantes, seront laissés en libre évolution afin de favoriser l'apparition d'arbres à cavités et de bois morts (souches, troncs au sol, rémanents de coupes...) propices au développement de nombreuses espèces (faune, flore et fonge). Les seules interventions par l'Homme seront en cas de risque de chute d'un arbre sur un chemin ou une route. L'arbre abattu devra ensuite être déposé au sol du boisement pour les espèces saproxyliques.
Les éventuels travaux d'entretien du boisement (sur feuillus) devront essentiellement se faire entre le d'hiver jusqu'au tout début du printemps.
La plantation des plants et l'entretien se feront à la main.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des différents éléments énoncés dans le formulaire ci-dessus et en tenant compte des annexes, nous estimons que le projet puisse être dispensé d'une évaluation environnementale. Bien que ce premier boisement puisse entraîner une modification de la biodiversité en place, les changements sont minimes par rapport aux avantages qu'offrira cet habitat. Le projet ne remet pas en cause la fonctionnalité du réseau Natura 2000 local ni ne porte atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il ne présente pas d'incidence direct, indirect, permanentes ou temporaire sur le site de Natura 2000 "Bassin de l'Andainette" (FR2500119).

Ce boisement jouera un rôle dans la filtration et la purification de l'eau, limitera le ruissellement, participera au stockage du carbone, limitera la dégradation des sols face au vent et à la pluie.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport Faune Flore Zones Humides du 14 mars 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Pré-évaluation incidences Natura 2000 & Annexes	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Fiche création et gestion des boisements	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Synthèse fonctionnelle Zones Humides	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

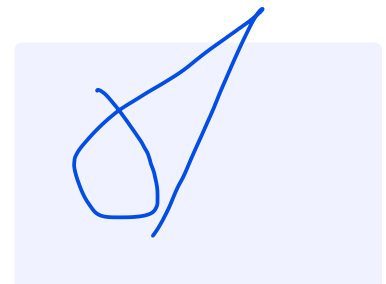
Nom FRELON

Prénom Xavier

Qualité du signataire Agriculteur

À Champscret

Fait le 2 / 7 / 07 / 2023



Signature du (des) demandeur(s)